

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
HERAULT

Réception par le préfet : 09/06/2026  
Publication : 09/06/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 56/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026

L’an deux mille vingt-six et le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

**PRESENTS :** M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. CHADOURNE – M. DOMERGUE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI – M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL

**REPRÉSENTÉS :**

Mme BAFALIE est représentée par M. FENOY

Mme FOREST est représentée par M. TINEL

M. GRANDGONNET est représenté par M. HUMBERT-LABEAUMAZ

Mme SALGUES est représentée par M. MARTIN

Mme ZARAGOZA est représentée par M. GOUASMI

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme VERJUX

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS NUMERIQUES AUX  
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

*Rapporteur : Monsieur Fenoy*

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du projet de dématérialisation des procédures administratives et des échanges avec les élus, la commune met à disposition des conseillers municipaux du matériel numérique (tablettes numériques ou ordinateurs).

Afin de faciliter et d’améliorer les démarches, l’efficacité et la communication entre les services de la commune et les membres du conseil municipal, il est proposé de doter les conseillers municipaux, non-équipés, de matériel numérique. Il s’agit d’un véritable support de travail, s’inscrivant dans une logique éco-responsable.

En effet, outre la facilité d’accès à l’information, ces outils ont également pour intérêt de permettre une réelle économie de papier.

Ce matériel est mis à disposition gratuitement aux conseillers municipaux, non-équipés, pour la durée du mandat. Le matériel informatique devra être restitué en fin de mandat, en cas de démission ou de départ avant le terme du mandat.

Les modalités de mise à disposition et les obligations liées à cette dernière sont définies dans le cadre d’une convention.

Le conseil municipal, ayant ouï l’exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, **décide à l’unanimité :**

- d’approuver la mise à disposition de matériels numériques aux élus du conseil municipal, non-équipés, selon les modalités de la convention,
- de l’autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment la convention de mise à disposition.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance  
Mireille VERJUX

